



# Vigilance météorologique

FICHE OPERATIONNELLE  
DEPARTEMENTALE

METEO

## TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES .....	1
CADRE GENERAL .....	2
CENTRE METEOROLOGIQUE .....	2
VIGILANCE METEOROLOGIQUE .....	3
VIGILANCE « CRUES » .....	3
RISQUE « IFM » .....	4
VIGILANCE « GRAND FROID » .....	4
VIGILANCE « CANICULE » .....	5
CTA-CODIS .....	6
REFERENCES .....	8
ANNEXE VIGILANCE CRUES .....	9
ANNEXE RISQUE IFM .....	13
ANNEXE VIGILANCE GRAND FROID .....	16
ANNEXE VIGILANCE CANICULE .....	17



# Vigilance météorologique

FICHE OPERATIONNELLE  
DEPARTEMENTALE

METEO

## CADRE GENERAL

### METEO-FRANCE

L'établissement public Météo-France exerce les attributions de l'Etat en matière de sécurité météorologique des personnes et des biens.

La procédure de vigilance météorologique a pour vocation d'avertir les autorités sur le risque d'arrivée de phénomènes météorologiques, hydrologiques dangereux de forte intensité (classés en orange ou rouge sur la carte).

### Information

Météo-France met à la disposition des acteurs de la sécurité civile deux sites internet/extranet permettant la consultation en permanence des cartes et des bulletins de vigilance :

- Site internet: <http://france.meteofrance.com/vigilance>
  - consultation : vigilance météorologique et vigilance « crue »
- Site extranet exploitable par le CODIS (accès avec login et mot de passe) :  
<http://www.meteo.fr/extranets/>
  - consultation : vigilance météorologique, vigilance « crue », « IFM », « Canicule » et « Grand Froid »

### PORTAIL SIRCO

Mise à disposition depuis le portail SIRCO de liens utiles « météo » avec accès restreint au CTA-CODIS pour certains sites.

## CENTRE METEOROLOGIQUE

Le Centre Météorologique Interrégional Ile-de-France, situé à Saint-Mandé, assure la surveillance et la prévision météorologiques pour l'Essonne.

Les ingénieurs de Météo-France peuvent également être consultés, voire faire partie des cellules de crise dans le cas d'accidents technologiques ou nucléaires (la pluie ayant une incidence sur les produits déversés au sol, le vent sur les nuages toxiques...).

### Coordonnées du Centre Météorologique Interrégional Ile-de-France de Saint-Mandé

- Service de prévision h 24 : tél. 01 77 94 75 94 - fax. 01 77 94 75 99
- Tél PPI : 01 43 65 09 81



# Vigilance météorologique

FICHE OPERATIONNELLE  
DEPARTEMENTALE

METEO

## VIGILANCE METEOROLOGIQUE

Météo-France met à disposition une **carte actualisée à 6 h et 16 h** et des bulletins de vigilance (en période orange et rouge). Ils sont réactualisés autant que de besoin.

Chaque département est coloré selon le niveau de vigilance

- **Niveau 1** : « pas de vigilance particulière »
- **Niveau 2** : « soyez attentifs »
- **Niveau 3** : « soyez très vigilant, des phénomènes dangereux sont prévus »
- **Niveau 4** : « une vigilance absolue s'impose, des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ».

Phénomènes couverts par la vigilance météorologique (en vigilance orange ou rouge), en Essonne

- Vent violent - Orages - Pluie-inondation - Inondation - Grand froid - Canicule - Neige-verglas.

A partir de la carte, un clic sur le département permet de visualiser à la fois le bulletin de suivi et un tableau donnant, pour chacun des phénomènes, les couleurs de la vigilance et les créneaux horaires correspondants.

## VIGILANCE « CRUES »

Météo-France met à disposition une carte et des bulletins **actualisés 2 fois/jour, à 10 h et 16h**. En période de crue, les bulletins peuvent être réactualisés plus fréquemment.

Niveaux de vigilance (cours d'eau)

- **Niveau 1** : pas de vigilance particulière requise
- **Niveau 2** : risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entrant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.
- **Niveau 3** : risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.
- **Niveau 4** : risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.



## Vigilance météorologique

FICHE OPERATIONNELLE  
DEPARTEMENTALE

METEO

### RISQUE « IFM »

L'IFM est un indice des conditions météorologiques propices aux incendies de forêt.

Météo-France met à disposition une cartographie de la France entière, avec une prévision le matin à J, J+1 et J+2 et une prévision l'après-midi à J-1, J et J+1, durant toute l'année.

Il permet d'évaluer le risque de feu de végétation (forêt, culture, chaume) et d'adapter les dispositifs préventifs, prévisionnels et opérationnels en conséquence.

VALEUR DE L'IFM	COULEUR IFM Météo-France	NIVEAU DE RISQUE
De 0 à 5		FAIBLE
De 6 à 10		
De 11 à 15		LEGER
De 16 à 20		
De 21 à 30		MOYEN
De 31 à 40		
De 41 à 50		SEVERE
De 51 à 60		
De 61 à 80		TRES SEVERE
De 81 à 100		
De 101 à 150		EXCEPTIONNEL
Supérieur à 150		

### VIGILANCE « GRAND FROID »

La carte de vigilance Météo-France intègre le risque de grand froid avec un tableau des prévisions de températures, vent et températures ressenties de J à J+3.

Plan grand froid destiné à secourir les personnes sans abri : activé en « veille hivernale » du **1<sup>er</sup> novembre au 31 mars**. Si la situation météorologique le justifie, ce plan peut être activé en dehors de ces périodes.

En cas de passage de la vigilance météorologique en orange ou rouge « grand froid », le préfet s'appuie au besoin sur l'expertise de Météo-France, alerte les différents acteurs concernés. De plus, il met en œuvre des mesures d'information, de sauvegarde ou d'urgence adaptées et proportionnées à la situation.



## Vigilance météorologique

FICHE OPERATIONNELLE  
DEPARTEMENTALE

METEO

### VIGILANCE « CANICULE »

La carte de vigilance Météo-France intègre le risque de canicule avec un tableau des IBM (Indices Bio-Météorologique) de J-1 à J+5, avec coloration des jours, selon le niveau de risque.

**Plan national canicule** (PNC) : activé « en veille saisonnière » du **1<sup>er</sup> juin au 31 août**. Si la situation météorologique le justifie, le PNC peut être activé en dehors de ces périodes.

IBM : moyenne des températures quotidiennes sous abri calculée sur 3 jours consécutifs.

Coloration des jours	Niveau de risque
	Risque très élevé
	Risque élevé
	Risque moyen
	Risque faible
	Risque quasi nul
N.D.	Information non disponible



# Vigilance météorologique

FICHE OPERATIONNELLE  
DEPARTEMENTALE

METEO

## CTA-CODIS

### GENERALITES

La carte de vigilance sur la France est envoyée par Météo-France au CODIS deux fois par jour à 6 heures et 16 heures par courrier électronique.

Elle signale si un danger menace un ou plusieurs départements dans les prochaines 24 heures qui suivent l'émission de la carte.

Les informations fournies par Météo-France permettent ainsi d'organiser le plus tôt possible les moyens de secours pour accélérer les interventions sur le terrain.

### CONDUITE A TENIR

#### Rôle des chefs de pôle CTA-CODIS :

➤ Rendent compte à l'officier superviseur CTA de toutes informations émanant de requérants et/ou de chefs d'agrès concernant les effets des perturbations en rapport avec l'événement climatique.

➤ Réceptionnent les fax d'alerte de la zone,

➤ Rédigent et envoient le message bandeau Artémis au CIS concernés par l'événement climatique,

➤ En accord avec l'officier superviseur CTA-CODIS, font un point météo avec le n° 24/24 du centre de météo interrégional de Saint-Mandé,

➤ Utilisent les liens utiles mis à disposition depuis SIRCO (site météo ciel, Météo-France, Keraunos...) pour le suivi de l'événement,

➤ S'assurent de la disponibilité sur le synoptique des moyens des engins/lots pouvant être utilisés en fonction de l'événement climatique (épuisement, assèchement, tronçonneuse, BPEV...).

#### Rôle de l'officier superviseur CTA-CODIS :

➤ Veille au respect des dispositions relatives à la recherche de renseignements, à l'engagement des moyens et à l'information des autorités et services.

➤ Applique les dispositions opérationnelles en vigueur en fonction de l'événement météorologique (plans, notes et fiches opérationnelles...).

Cependant, l'application des mesures opérationnelles, qui découlent de l'événement météorologique, seront appréciées au cas par cas par le Colonel de permanence, à travers notamment de l'étendue géographique significative ou non de l'indice majorant et/ou l'évolution plus ou moins rapide de la situation dans l'échelle des niveaux de risque.

Page 6 / 18

Groupement des Opérations

Date de la MAJ du corps de la FOps : 09/03/2017

6 annexes

Date de la MAJ précédente : 22/04/2014

MAJ des annexe(s) depuis la MAJ de la FOps : Oui

Original Signé

Lcl L. MAUGAN



# Vigilance météorologique

FICHE OPERATIONNELLE  
DEPARTEMENTALE

METEO

L'officier superviseur CTA-CODIS doit plus particulièrement :

- Suivre et réactualiser les niveaux d'alerte des indicateurs liés à la météo sur SIRCO,
- Exploiter les informations et les messages d'alerte météorologique. Il contacte le centre de météo interrégional afin d'anticiper et d'affiner les prévisions sur le département, le cas échéant,
- Veiller à faire des points de situation et solliciter régulièrement des informations,
- Veiller à ce que les chefs de colonne d'astreinte fassent vérifier l'ensemble du matériel, des centres de secours de leur groupement, susceptibles d'être engagés sur l'événement climatique (ex : tronçonneuse, motopompe...),
- Tenir à jour les données cartographiques relatives aux difficultés de circulation et à l'accessibilité des engins de secours,
- Anticiper et assurer une recouverture opérationnelle adaptée si nécessaire par le renforcement des effectifs selon l'ampleur des phénomènes attendus et des moyens départementaux pour les événements les plus violents (demande de moyens zonaux),
- Selon l'importance et les conséquences éventuelles de l'événement climatique, il peut activer une ou plusieurs salles de gestion opérationnelle de groupement.

## REMONTÉE D'INFORMATION

Quel que soit le niveau, l'officier superviseur CTA-CODIS renseigne quotidiennement, le ou les indicateurs sont demandés en fonction des situations rencontrées, si nécessaire, le ou les événements sur le portail ORSEC créé(s) par le COZ.

A partir du niveau orange, l'officier superviseur CTA-CODIS informe :

- La chaîne de commandement
- Les centres de secours via Artemis
- Le ou les services Opérations des groupements concernés durant les heures ouvrables

Crée :

- Conformément aux directives départementales, un événement sur le portail SIRCO à destination de la chaîne de commandement, de la préfecture, des maires et de tous les agents du SDIS.
- Conformément aux directives nationales, un événement sur le portail ORSEC, si ce dernier n'a pas été créé par le COZ ou le COGIC.



## Vigilance météorologique

FICHE OPERATIONNELLE  
DEPARTEMENTALE

METEO

### REFERENCES

- Circulaire interministérielle N°IOC/E/11/23223/C du 28 septembre 2011 relative à la procédure de vigilance et d'alerte météorologiques.
- Courrier en date du 20 août 2010 du Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités Territoriales portant sur la prévision du danger météorologique du risque d'incendie de forêts.
- Décret n° 2005-1157 du 13 septembre 2005 relatif au plan ORSEC.
- Plan National Canicule et organisation de la permanence des soins propre à la période estivale, version en vigueur.
- Instruction interministérielle n° DGS/DUS/DGOS/DGCS/DGSCGC/DGT/2013/351 du 26 septembre 2013.
- Ordre d'opération départemental feu de forêts en vigueur.
- Note du Secrétariat général de la zone de défense et de sécurité de Paris, référentiel zonal d'utilisation du logiciel national de remontée d'information SYNERGI V3 du 18 juin 2010.
- Circulaire NORINTE0600067C du 11 juillet 2006 relative à la mise œuvre de la procédure de vigilance crue.



## VIGILANCE « CRUES »

FICHE OPERATIONNELLE  
DEPARTEMENTALE

Annexe 3 - METEO

### ANNEXE VIGILANCE CRUES

#### Une carte de la France :

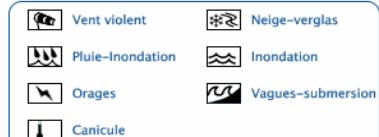
- Présentant pour chaque département le niveau de danger lié aux conditions météorologiques prévues ou en cours et selon la situation, la nature des phénomènes attendus, leur localisation, leur durée prévue, les conseils de comportements associés...
- En cas d'évolution rapide du phénomène, des mises à jour complémentaires peuvent être réalisées à mesure que les prévisions se précisent. La date et l'heure d'actualisation figurent toujours en haut à droite de la carte.
- 4 couleurs (vert, jaune, orange ou rouge) traduisent le **niveau de danger** que peut représenter sur un département un phénomène météorologique ou hydrologique.
- 9 pictogrammes représentent les **phénomènes météorologiques** - En vigilance orange ou rouge, un pictogramme précise le type de phénomène prévu.

#### Exemple de carte de vigilance météorologique :

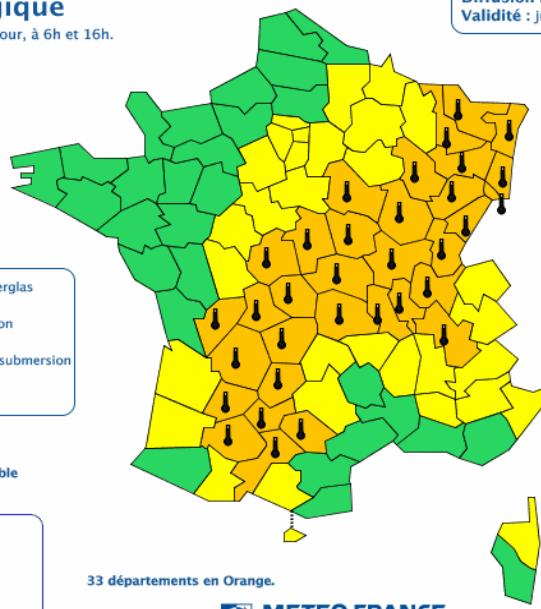
##### Vigilance météorologique

La carte est actualisée au moins 2 fois par jour, à 6h et 16h.

- Une vigilance absolue s'impose des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus...
- Soyez très vigilant, des phénomènes dangereux sont prévus ...
- Soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ...
- Pas de vigilance particulière.



Les vigilances pluie-inondation et inondation sont élaborées avec le réseau de prévision des crues du Ministère du Développement durable



33 départements en Orange.

**METEO FRANCE**  
Toujours un temps d'avance

Diffusion : le lundi 20 août 2012 à 06h00  
Validité : jusqu'au mardi 21 août 2012 à 06h00

Consultez le [bulletin national](#)

L'épisode de températures caniculaires commencent à régresser vers l'est de la France de l'est de Midi-Pyrénées vers le Centre-Est et le Nord-Est.

Cliquez sur la carte pour lire les bulletins régionaux

**Conseils des pouvoirs publics :**  
Canicule/Orange – Passez au moins 3 heures par jour dans un endroit frais. – Rafraîchissez-vous, mouillez vous le corps plusieurs fois par jour. – Buvez fréquemment et abondamment même sans soif. – Evitez de sortir aux heures les plus chaudes.



## VIGILANCE « CRUES »

FICHE OPERATIONNELLE  
DEPARTEMENTALE

Annexe 3 - METEO

### Pictogrammes représentant les phénomènes couverts par la vigilance météorologique :



**Vent violent** - vent pouvant générer un danger.



**Orages** - phénomènes associés à l'orage, à savoir la foudre, les pluies intenses, la grêle et/ou les vents violents.



**Pluie-inondation** - danger représenté soit par les précipitations, soit par leurs conséquences que sont les crues, soit par les deux phénomènes à la fois.

Les pluies intenses apportent sur une courte durée (d'une heure à une journée) une quantité d'eau très importante.



**Inondation** - les inondations de grande ampleur sont les conséquences de pluies intenses ou persistantes. Mais le risque d'inondation dure souvent plus longtemps que l'épisode pluvieux.



**Grand froid** - risques pour la santé estimés par rapport à la température telle qu'elle est ressentie par un individu.

(Depuis 2002, plan grand froid destiné à secourir les personnes sans abri - activé en « veille hivernale » du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars).



**Canicule** - seuils de températures au-delà desquelles la chaleur peut avoir des conséquences sur la santé.

(Depuis 2013, plan national canicule PNC - activé « en veille saisonnière » du 1<sup>er</sup> juin au 31 août. Si la situation météorologique le justifie, le PNC peut être activé en dehors de ces périodes).



**Neige-verglas** - le risque émane de l'un ou l'autre des phénomènes, voire des deux.

(Plan neige-verglas en Ile-de-France, activé et mise en « veille du groupe de vigilance » du 15 novembre au 15 mars).

Autres pictogrammes (non applicables au département de l'Essonne) : avalanche et vagues-submersion.



# VIGILANCE « CRUES »

FICHE OPERATIONNELLE  
DEPARTEMENTALE

Annexe 3 - METEO

## DES BULLETINS DE VIGILANCE

En vigilance **orange ou rouge**, la carte est accompagnée de bulletins de vigilance (national et régional).

### Bulletin national :

- diffusé toutes les 6 heures environ,
- présente la situation globale à l'échelle de la France.

### Bulletins régionaux :

- renouvelés en moyenne toutes les 3 heures,
- donnent des informations plus précises et localisées.

### Les bulletins nationaux et régionaux contiennent les informations suivantes :

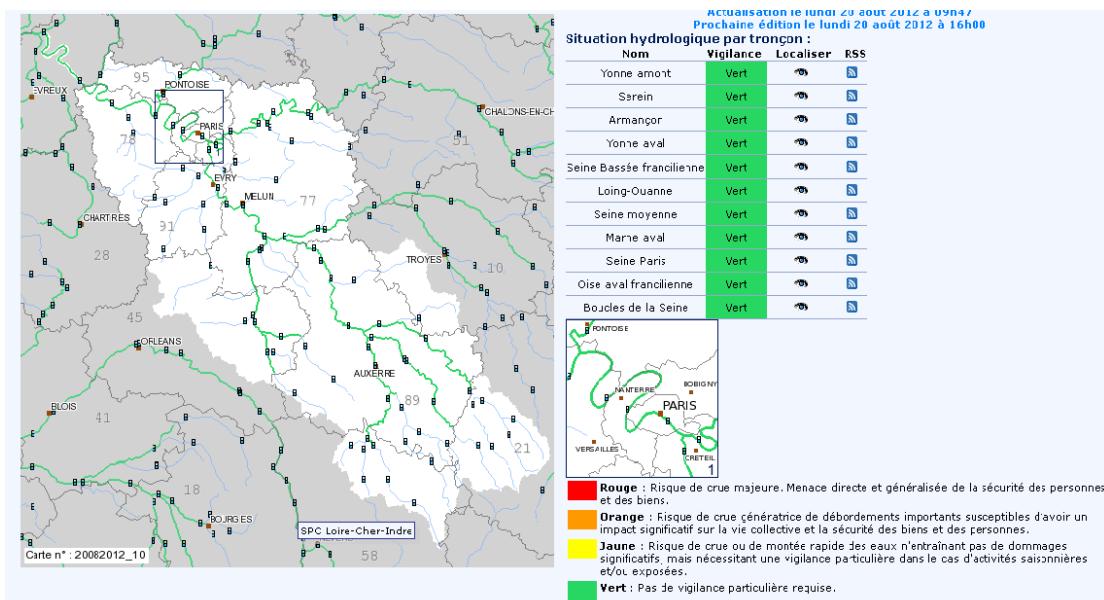
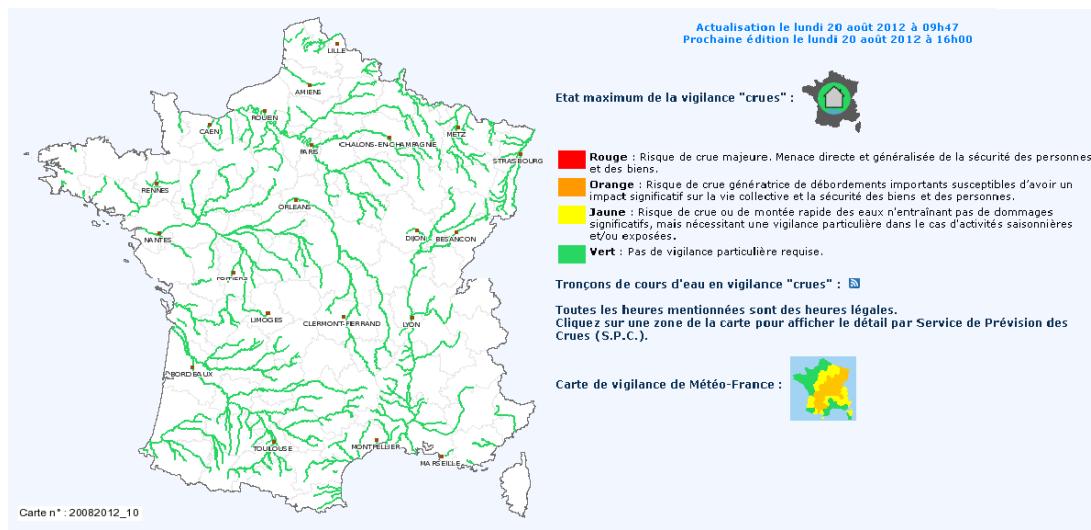
- Nature du ou des événements,
- Localisation du ou des phénomènes,
- Indications temporelles sur le début et la fin des événements,
- Situation du moment et évolution attendue,
- Qualification de l'événement notamment par sa période de retour et par comparaison à des épisodes passés,
- Conséquences possibles,
- Conseils de comportement,
- Heure du prochain bulletin.

## PROCEDURE DE VIGILANCE METEOROLOGIQUE

Niveau de vigilance	Conduite à tenir au CODIS
Niveau 1	Pas de risque particulier - Aucune mesure spécifique à prendre.
Niveau 2 <i>Soyez attentifs</i>	Phénomènes occasionnellement et localement dangereux et/ou isolés mais habituels pour la saison ou la région - Aucune mesure spécifique à prendre.
Niveau 3 <i>Soyez très vigilant</i>	Phénomènes dangereux pouvant se produire. Néanmoins, le dispositif à mettre en œuvre peut être précédé d'une période de veille et/ou de la mise en place progressive d'actions conformément aux dispositions ORSEC. <ul style="list-style-type: none"><li>• Mettre en place un dispositif de veille</li><li>• Préparer la montée en puissance d'un dispositif opérationnel</li><li>• Prendre toutes les mesures préventives et opérationnelles adaptées au phénomène météorologique dangereux attendu.</li></ul>
Niveau 4 <i>Une vigilance absolue s'impose</i>	Risque élevé de survenue de phénomènes extrêmes pouvant conduire à des conséquences catastrophiques. Justifiant la mise en œuvre d'un dispositif de crise avec la plus grande anticipation possible. <ul style="list-style-type: none"><li>• Informer les personnels</li><li>• Pré positionner les moyens</li><li>• Prendre toutes les mesures préventives et opérationnelles adaptées au phénomène dangereux d'intensité exceptionnel attendu</li><li>• Se préparer à la participation de la cellule de gestion de crise activée en préfecture par le préfet.</li></ul>

#### La carte

- consultable au niveau national ou à l'échelle locale (tronçon de cours d'eau),
- un seuil de vigilance est attribué à chaque tronçon de cours d'eau surveillé selon le même code couleur que celui de la vigilance météo.



En cliquant sur une station hydrologique, il est possible de visualiser le graphique ou le tableau contenant les dernières hauteurs d'eau ou les derniers débits mesurés à cette station.

#### Les bulletins d'information

- apportent des précisions sur les phénomènes et leurs conséquences, des prévisions chiffrées aux stations de référence, ainsi que des conseils de comportement.



## RISQUE « IFM »

FICHE OPERATIONNELLE  
DEPARTEMENTALE

Annexe 4 - METEO

### ANNEXE RISQUE IFM

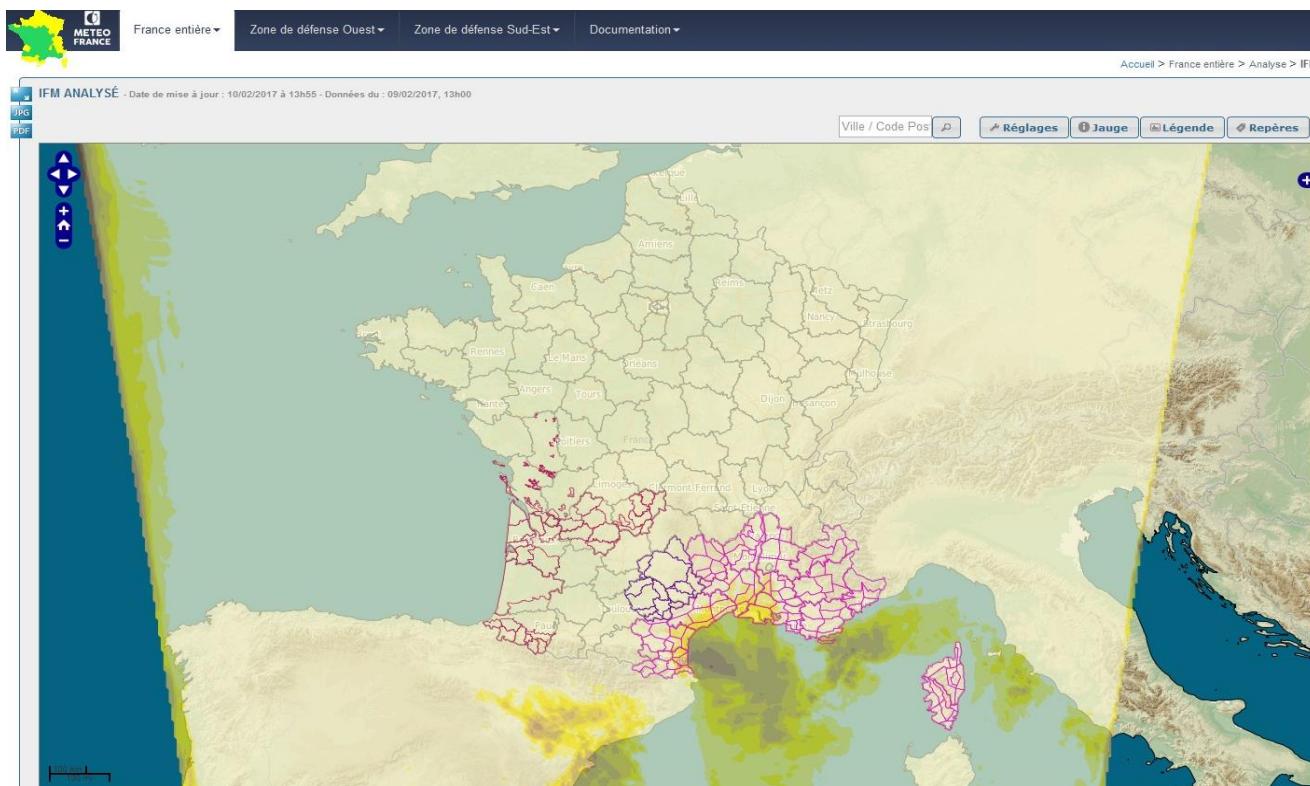
Météo-France met à disposition une cartographie de la France entière prévisionnelle de danger d'incendie (site national feux de forêts) qui comprend 8 indices :

- IFM : Indice feu météorologique
- ICL : Indice du combustible léger
- IS : Indice de sécheresse
- IH : Indice humus
- ICD : Indice de combustible disponible
- IP : Indice de propagation
- NEP : Niveau indice éclos propa
- NEP Vert : Niveau indice éclos propa vert

La recherche d'un secteur déterminé peut se faire soit en zoomant sur la cartographie soit par le nom d'une ville/code postal. Une légende est disponible pour chaque indice.

#### Exemples de cartographie IFM:

##### Page d'accueil du site



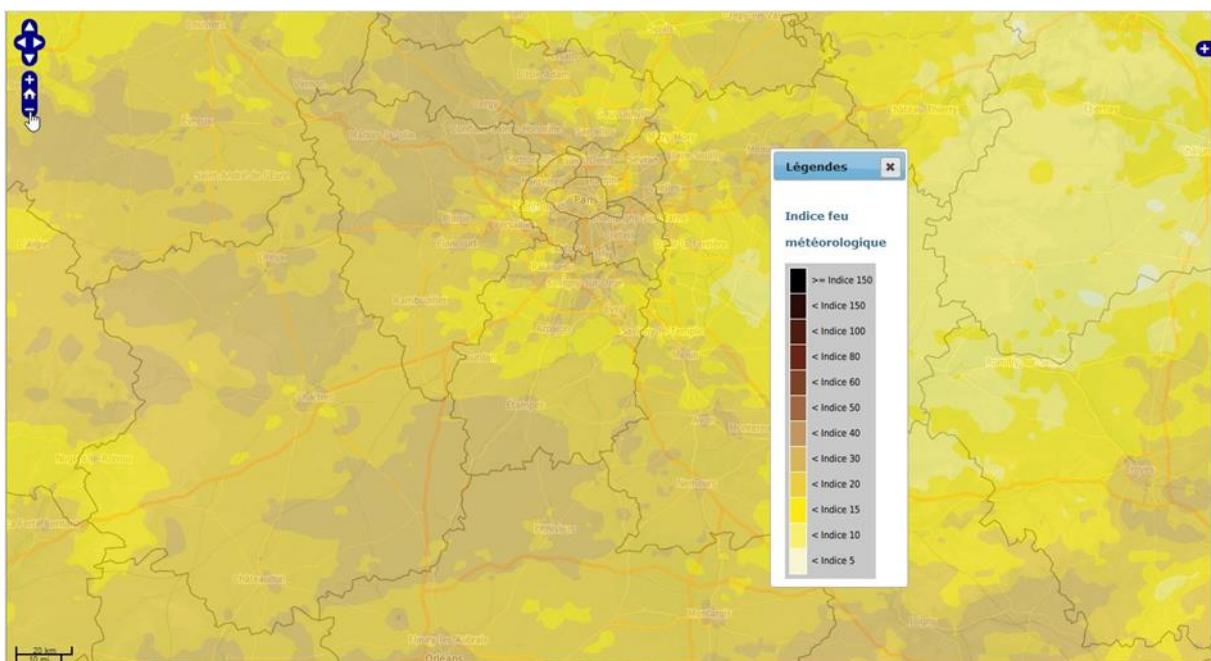
Page 13 / 18

ANNEXES

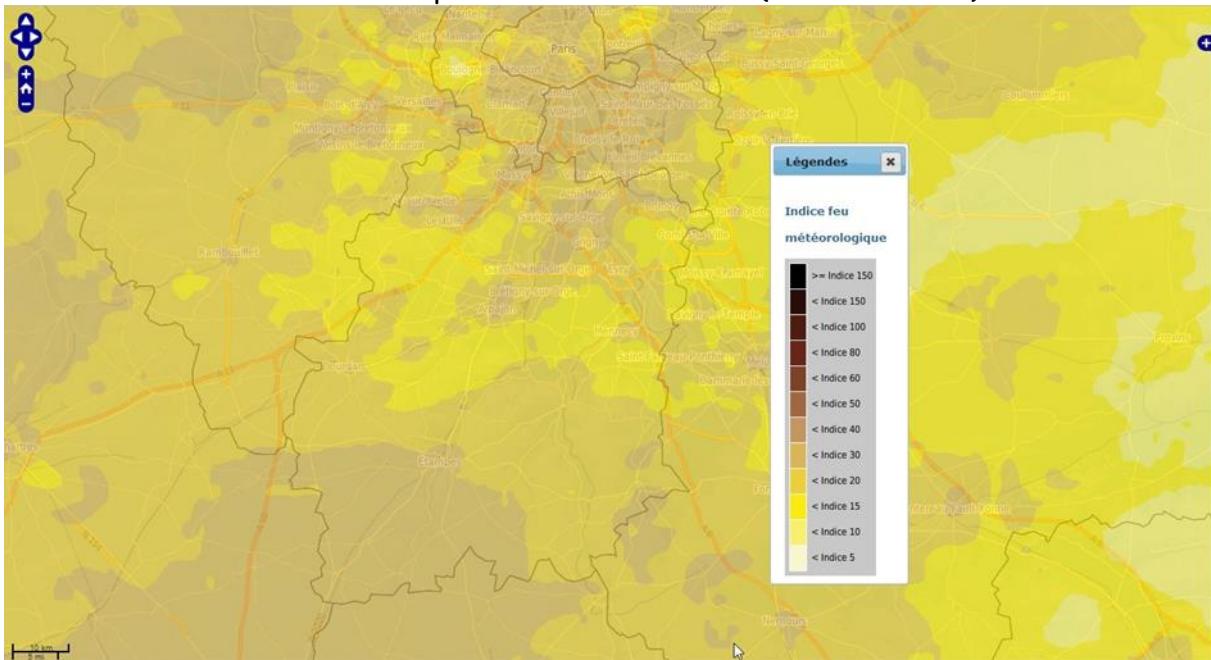
**Groupement des Opérations**  
Date de la MAJ du corps de la FOps : 09/03/2017  
Date de la MAJ précédente : 22/04/2014  
MAJ des annexe(s) depuis la MAJ de la FOps : Oui

Original Signé  
Lcl L. MAUGAN

Zoom sur la zone Ile-de-France (au 2 août 2016)



Zoom sur le département de l'Essonne (au 2 août 2016)





## RISQUE « IFM »

FICHE OPERATIONNELLE  
DEPARTEMENTALE

Annexe 4 - METEO

### NIVEAUX DE RISQUE

VALEUR DE L'IFM	COULEUR IFM Météo-France	NIVEAU DE RISQUE	DEFINITION
De 0 à 5		FAIBLE	La zone est peu sensible au feu. Le danger météorologique d'éclosion est très faible. L'éclosion d'un feu est improbable.
De 6 à 10		LEGER	La zone est légèrement sensible au feu. Dans l'hypothèse où un feu prendrait, celui-ci se propagerait à une vitesse relativement faible.
De 11 à 15		LEGER	La zone est légèrement sensible au feu. Dans l'hypothèse où un feu prendrait, celui-ci se propagerait à une vitesse relativement faible.
De 16 à 20		MOYEN	La zone est légèrement sensible au feu. Dans l'hypothèse où un feu prendrait, celui-ci se propagerait à une vitesse relativement faible.
De 21 à 30		MOYEN	La sensibilité au feu de la zone augmente. Elle devient modérée. En cas de feu, celui-ci se propagera avec une vitesse modérée.
De 31 à 40		MOYEN	La sensibilité au feu de la zone augmente. Elle devient modérée. En cas de feu, celui-ci se propagera avec une vitesse modérée.
De 41 à 50		SEVERE	La zone est sensible au feu, deux cas principaux : <ul style="list-style-type: none"><li>• Le départ d'un feu est peu probable. Toutefois, en cas de départ, le feu pourrait se propager avec une vitesse élevée. Ce cas est rencontré dans des situations où l'humidité de l'air est élevée avec un vent fort.</li><li>• Le danger météorologique d'éclosion est important. En présence d'une cause de feu, le départ de feu est probable. La vitesse de feu pourrait être assez forte. Ce cas est rencontré dans des situations où l'humidité de l'air est faible.</li></ul>
De 51 à 60		SEVERE	La zone est sensible au feu, deux cas principaux : <ul style="list-style-type: none"><li>• Le départ d'un feu est peu probable. Toutefois, en cas de départ, le feu pourrait se propager avec une vitesse élevée. Ce cas est rencontré dans des situations où l'humidité de l'air est élevée avec un vent fort.</li><li>• Le danger météorologique d'éclosion est important. En présence d'une cause de feu, le départ de feu est probable. La vitesse de feu pourrait être assez forte. Ce cas est rencontré dans des situations où l'humidité de l'air est faible.</li></ul>
De 61 à 80		TRES SEVERE	La zone est très sensible au feu. Le danger météorologique d'éclosion est élevé. Toute flamme ou source de chaleur risque de donner un feu se propageant à une vitesse élevée.
De 81 à 100		TRES SEVERE	La zone est très sensible au feu. Le danger météorologique d'éclosion est élevé. Toute flamme ou source de chaleur risque de donner un feu se propageant à une vitesse élevée.
De 101 à 150		EXCEPTIONNEL	La zone est extrêmement sensible au feu. Le niveau de sécheresse est extrême. Le danger d'éclosion est très élevé. Toute cause de feu risque de donner un feu de très forte intensité, se propageant à une vitesse extrêmement rapide.
Supérieur à 150		EXCEPTIONNEL	La zone est extrêmement sensible au feu. Le niveau de sécheresse est extrême. Le danger d'éclosion est très élevé. Toute cause de feu risque de donner un feu de très forte intensité, se propageant à une vitesse extrêmement rapide.



# VIGILANCE GRAND FROID

FICHE OPERATIONNELLE  
DEPARTEMENTALE

Annexe 5 - METEO

## ANNEXE VIGILANCE GRAND FROID

Exemple - tableau des prévisions de température, vent et température ressentie :

MIDI-PYRENEES									
Villes		LUNDI 06		MARDI 07		MERCREDI 08		JEUDI 09	
		Matin	Ap_Mi	Matin	Ap_Mi	Matin	Ap_Mi	Matin	Ap_Mi
St-GIRONS	T (°C)	-1	2	-6	-1	-8	-3	-7	1
	FF (km/h)	16	10	10	20	10	10	5	5
	TR (°C)	-6	-1	-10	-7	-13	-7	-10	0
RODEZ	T (°C)	-14	-3	-11	-4	-12	-5	-10	-1
	FF (km/h)	6	10	10	10	10	10	10	15
	TR (°C)	-18	-7	-16	-8	-18	-9	-15	-6

Si Température ressentie-TR comprise entre -5 et -10°C et TR maximum négative ou nulle

Si Température ressentie-TR comprise entre -11 et -17°C et TR maximum négative ou nulle

Si Température ressentie-TR inférieure à -18°C et TR maximum négative ou nulle

Légende :

- T : température prévue en degré celsius
- FF : Force du vent prévue en kilomètre par heure
- TR : Température ressentie. Fonction de la température de l'air et de la force du vent, elle traduit la sensation de refroidissement du visage nu exposé au vent.
- NP : TR non pertinente, température de l'air supérieure à 15 degrés celsius.



## VIGILANCE « CANICULE »

FICHE OPERATIONNELLE  
DEPARTEMENTALE

Annexe 6 -METEO

### ANNEXE VIGILANCE CANICULE

Exemple de tableau de l'évaluation du risque de dépassement des seuils biométéorologiques :

ILE-DE-FRANCE											
Département	Ville Seuils	Param	J-1	J	J+1	J+2	J+3	J+4	J+5		
PARIS (75) et COURONNE (92, 93, 94)	Paris-Montsouris <b>21/31</b>	IBMn/IBMx	16.5	25.9	15.7	21.7	13.9	19.7	12.9	20.3	13.5
SEINE-ET-MARNE (77)	Melun <b>18/34</b>	IBMn/IBMx	12.9	26.2	13.3	22.3	11.7	19.7	10.3	19.7	11.0
YVELINES (78)	Trappes <b>20/33</b>	IBMn/IBMx	13.6	24.4	13.7	20.4	11.8	18.7	10.5	19.0	11.1
ESSONNE (91)	Paris/Orly <b>20/35</b>	IBMn/IBMx	13.8	25.7	14.3	21.7	12.7	19.7	11.3	20.0	12.0
VAL-D'OISE (95)	Roissy <b>20/35</b>	IBMn/IBMx	15.9	25.3	15.0	21.0	12.8	18.7	11.8	19.3	12.5

#### Indicateurs biométéorologiques

Alsace																
Département	Ville Seuil	Param	J-1		J		J+1		J+2		J+3		J+4		J+5	
BAS-RHIN	Strasbourg <b>19/34</b>	IBMn/IBMx	20.5	34.0	20.8	34.5	22.2	33.0	20.3	31.7	19.5	30.7	19.0	31.3	18.5	32.3

<span style="background-color: #803030; width: 15px; height: 15px; display: inline-block;"></span>	Risque très élevé
<span style="background-color: #C8A030; width: 15px; height: 15px; display: inline-block;"></span>	Risque élevé
<span style="background-color: #DAA520; width: 15px; height: 15px; display: inline-block;"></span>	Risque moyen
<span style="background-color: #FADBD8; width: 15px; height: 15px; display: inline-block;"></span>	Risque faible
<span style="background-color: #F5F5D0; width: 15px; height: 15px; display: inline-block;"></span>	Risque quasi nul

Page 17 / 18

**Groupement des Opérations**  
Date de la MAJ du corps de la FOps : 09/03/2017  
Date de la MAJ précédente : 22/04/2014  
MAJ des annexe(s) depuis la MAJ de la FOps : Oui

Original Signé

Lcl L. MAUGAN

ANNEXES



## VIGILANCE « CANICULE »

FICHE OPERATIONNELLE  
DEPARTEMENTALE

Annexe 6 -METEO

### Niveaux de vigilance du Plan National Canicule :

#### ➤ Niveau 1 - veille saisonnière

Activé chaque année du 1<sup>er</sup> juin au 31 août. En cas de chaleur précoce ou tardive, la veille saisonnière peut être activée avant le 1<sup>er</sup> juin ou prolongée après le 31 août.

Comporte notamment la mise en œuvre d'un dispositif d'information préventive.

#### ➤ Niveau 2 - avertisseur chaleur

Si la situation le justifie, il permet la mise en œuvre de mesures graduées et la préparation à une montée en charge des mesures de gestion par les Agences Régionales de Santé (ARS).

#### ➤ Niveau 3 - alerte canicule

Il est déclenché à l'initiative du préfet de département avec l'appui des ARS.

#### ➤ Niveau 4 - mobilisation maximale

Il est déclenché au niveau national par le Premier ministre sur avis du ministre chargé de la santé et du ministre chargé de l'intérieur, en cas de canicule intense et étendue sur une large partie du territoire associée à des phénomènes dépassant le champ sanitaire.